

Tableau 1 Définitions opérationnelles

Suivi prénatal adéquat : grossesse ayant bénéficié de quatre visites prénatales et plus, conformément au PN-PRN.

Suivi prénatal inadéquat : grossesse ayant bénéficié de moins de quatre visites prénatales.

Suivi prénatal de qualité : un suivi est considéré de qualité lorsque, d'une part, les quatre consultations prénatales sont réalisées au cours du 1^{er} trimestre, 6^e, 8^e et 9^e mois et d'autre part, le suivi répond aux sept critères cliniques et paracliniques suivants.

Critère 1 : le groupe sanguin, l'âge et la taille de la femme ont été enregistrés dans le dossier.

Critère 2 : à chacune des quatre consultations prénatales, le poids, la tension artérielle, la glycosurie et l'albuminurie ont été enregistrés sur la fiche de consultations prénatales.

Critère 3 : la femme a bénéficié d'au moins un examen médical avec une auscultation cardio-pulmonaire durant sa grossesse.

Critère 4 : une conclusion générale sur la grossesse figure sur la fiche prénatale.

Critère 5 : en cas de présence d'un facteur de risque, la femme est répertoriée dans le « cahier des grossesses à risque ».

Critère 6 : en cas de facteur de risque dépisté, la conduite à tenir qui lui a été appliquée est conforme aux recommandations du programme national de périnatalité.

Critère 7 : l'enfant à naître a été notifié EP (enfant protégé contre le tétanos néonatal) sur le registre.

Prématurité : naissance d'un enfant avant le terme de 37 semaines d'aménorrhée (SA), calculé à partir du premier jour des dernières règles.

Post-maturité : naissance survenue après la 41^e SA, calculée à partir du premier jour des dernières règles.

Faible poids de naissance : poids du nouveau né < 2500 g.

Anémie : taux d'hémoglobine inférieur à 8 g/dl.